



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.13/2009/1
27 novembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Comité directeur CEE pour l'éducation
au développement durable

Quatrième réunion
Genève, 19 et 20 février 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA QUATRIÈME RÉUNION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
du jeudi 19 février 2009, à 10 heures, au vendredi 20 février 2009, à 17 heures*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE¹ pour l'éducation en vue du développement durable.

* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent désormais à tous les représentants qui prennent part à des réunions au Palais des Nations. Les participants sont priés de remplir le bulletin d'inscription disponible sur le site Web de la CEE (<http://www.unece.org/env/esd/SC.Meet.htm>) et de le retourner au secrétariat de la CEE au plus tard deux semaines avant la réunion par courriel à l'adresse suivante: esd@unece.org. Avant de se rendre à la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix, Genève (voir le plan figurant sur le site Web de la CEE à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>), afin de se faire délivrer leur plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE au +41 22 917 1502.

3. Rapport sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts chargé des indicateurs relatifs à l'éducation en vue du développement durable:
 - a) Guide pour l'élaboration des rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable;
 - b) Bonnes pratiques en matière d'éducation en vue du développement durable;
 - c) Compétences en matière d'éducation en vue du développement durable.
4. Contribution à la Conférence mondiale de l'UNESCO² sur l'éducation pour le développement durable.
5. Promotion des modes de consommation durables grâce à l'éducation en vue du développement durable.
6. Interactions entre le processus engagé par la CEE et d'autres processus et activités d'éducation en vue du développement durable et avantages mutuels que l'on pourrait en tirer.
7. Situation du fonds d'affectation spéciale et prévisions de dépenses pour la période 2009-2010.
8. Calendrier des réunions.
9. Questions diverses.
10. Clôture de la réunion.

II. ANNOTATIONS

1. Suivant l'adoption de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (EDD) et de son cadre de mise en œuvre, la Réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation (Vilnius, 17 et 18 mars 2005) a créé un organe décisionnel, le Comité directeur CEE pour l'éducation au développement durable, qui est chargé de prendre des décisions concernant la mise en œuvre de la Stratégie et de suivre les progrès accomplis à cet égard dans la région de la CEE. Le Comité directeur est composé de représentants des secteurs de l'environnement et de l'éducation pour garantir à l'un comme à l'autre des possibilités égales de participer et de contribuer aux travaux. Les principales parties prenantes ont été invitées à participer aux activités du Comité directeur en qualité d'observateurs.

¹ Commission économique pour l'Europe.

² Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

2. Jusqu'à présent, le Comité directeur a tenu trois réunions³, qui ont débouché sur des résultats importants tels que l'adoption des deux plans de travail pour la mise en œuvre de la phase I⁴ et de la phase II de la Stratégie, la mise au point d'un mécanisme novateur permettant l'établissement de rapports fondés sur des indicateurs, l'élaboration du premier rapport pilote ainsi que l'organisation d'un débat commun de haut niveau sur l'EDD à la Conférence ministérielle de Belgrade⁵. À la séance conjointe, les Ministres de l'éducation et de l'environnement ont adopté une déclaration commune sur l'EDD dans laquelle ils s'engageaient à poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie tout au long de la deuxième et de la troisième phases de son application et au-delà de 2015 (ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.1). Les Ministres ont prorogé le mandat du Comité directeur jusqu'en 2015 et lui ont demandé de surveiller la mise en œuvre régionale de la Stratégie. La quatrième réunion du Comité directeur devrait principalement porter sur les deux priorités identifiées pour la deuxième phase, à savoir l'élaboration de stratégies/plans d'action nationaux pour l'EDD et le développement des compétences correspondantes dans le secteur de l'éducation.

Jeudi 19 février 2009

Point 1: Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
(10 heures-10 h 10)

3. Le Président ouvrira la réunion en formulant des observations liminaires et invitera le Comité directeur à adopter l'ordre du jour, tel qu'il figure dans le présent document (ECE/CEP/AC.13/2009/1).

Point 2: Progrès accomplis par les États membres dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable
(10 h 10-13 heures)

4. Le Comité directeur sera invité à entendre les rapports de gouvernements sur les activités concernant la mise en œuvre de la Stratégie menées depuis la réunion précédente et portant sur les questions ci-après:

a) Coordination au niveau international et au niveau national ou des États (coordination des activités entre les différentes parties prenantes, établissement de mécanismes consultatifs et élaboration de stratégies et de plans d'action nationaux⁶ pour l'EDD);

³ Les trois réunions ont eu lieu les 13 et 14 décembre 2005, les 4 et 5 décembre 2006 ainsi que les 31 mars et 1^{er} avril 2008.

⁴ La Stratégie est mise en œuvre en continu mais, pour faciliter l'évaluation des progrès accomplis, le processus est divisé en trois phases: phase I (2005-2007), phase II (2008-2010) et phase III (2011-2015).

⁵ Sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007).

⁶ Dans les pays dotés d'une structure fédérale, les plans nationaux seront établis sur la base des contributions des entités infranationales ou des différents États composant la Fédération.

b) Mise au point d'instruments et de mécanismes aux niveaux national, infranational et local, afin de renforcer les mesures initiales et de développer les compétences en matière d'EDD; amélioration des outils et du matériel pédagogiques relatifs à l'EDD et de leur contenu; et adoption d'un concept plus intégrateur de l'EDD pour passer d'une pédagogie de l'environnement à une authentique éducation en vue du développement durable; et sensibilisation à l'EDD et renforcement des capacités correspondantes à tous les niveaux.

5. En raison des contraintes de temps, chaque pays disposera de trois minutes pour prendre la parole. Afin que les participants aient un meilleur aperçu des progrès accomplis depuis la réunion précédente du Comité directeur, un bref questionnaire (comptant sept à huit questions sur les principaux objectifs de la Stratégie) sera envoyé aux pays. Les réponses seront regroupées dans un document non officiel (document d'information n° 1) et mises à la disposition des participants à temps pour la réunion, afin qu'ils puissent avoir une vue générale des progrès accomplis par chaque pays dans le domaine de l'EDD.

6. Le Comité directeur sera aussi invité à entendre l'exposé d'un État membre qui a déjà élaboré et mis en œuvre un plan d'action national pour l'EDD. Le Comité aura la possibilité de poser des questions après l'exposé. Par la suite, il sera invité à examiner les moyens de favoriser l'élaboration des plans d'action nationaux. Le secrétariat présentera un tableau synoptique des pays ayant déjà élaboré de tels plans (document d'information n° 2), sur la base des informations qui lui auront été communiquées (<http://www.unece.org/env/esd/nap.htm>).

7. Le Comité directeur sera également invité à examiner les solutions qui pourraient permettre d'accroître la coopération au niveau national entre toutes les parties concernées par l'EDD. À cet égard, il est primordial de renforcer la coopération entre les coordonnateurs nationaux pour l'EDD de la CEE et les représentants des commissions nationales de l'UNESCO. Dans un premier temps, une lettre conjointe de la CEE et de l'UNESCO pourrait être envoyée aux deux groupes, dans le but de les faire participer plus activement et d'encourager les activités communes.

Point 3: Rapport sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts de la CEE chargé des indicateurs relatifs à l'éducation en vue du développement durable
(15 heures-17 heures)

8. Le Président du Groupe d'experts de la CEE chargé des indicateurs relatifs à l'éducation en vue du développement durable sera invité à faire rapport des résultats des septième et huitième réunions du Groupe d'experts (Genève, 8-10 juillet 2008, et Paris, 15-18 septembre 2008; ECE/CEP/AC.13/2009/4).

a) Guide pour l'élaboration des rapports sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable

9. Le Groupe d'experts a terminé ses travaux sur les indicateurs et les outils permettant d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et a élaboré un guide complet pour l'élaboration des rapports (ECE/CEP/AC.13/2009/5), guide qui s'inspire des observations formulées par le Bureau du Comité directeur. Le Comité directeur sera invité à examiner ce guide, qui vise à faciliter l'établissement des rapports et l'utilisation de l'ensemble des indicateurs. Le mode de présentation des rapports, dont la révision a été approuvée à la

réunion précédente du Comité, peut maintenant être utilisé pour la communication obligatoire des rapports sur la mise en œuvre de la deuxième phase de la Stratégie (ECE/CEP/AC.13/2009/10).

10. Le Comité directeur sera également informé des progrès accomplis dans l'élaboration de la publication intitulée «Éducation en vue du développement durable – Comment y parvenir dans la région de la CEE»⁷, un recueil de documents sur la Stratégie et l'examen de sa mise en œuvre. Cette publication pourrait constituer une contribution régionale des plus utiles lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable (Bonn (Allemagne), 31 mars-2 avril 2009).

b) Bonnes pratiques en matière d'éducation pour le développement durable

11. Le formulaire «Bonnes pratiques en matière d'éducation pour le développement durable» a été révisé, en collaboration avec l'UNESCO dans le but de l'adapter au mode de présentation des rapports afin qu'il puisse être utilisé à l'avenir pour élaborer des rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'EDD (ECE/CEP/AC.13/2009/6). Le formulaire s'inspire des observations reçues par le Bureau. Pour permettre de recueillir en permanence les bonnes pratiques en la matière, ce formulaire révisé est affiché sur le site Web de la CEE (<http://www.unece.org/env/esd/GoodPractices/index.html>).

12. La CEE et l'UNESCO pourraient élaborer conjointement un recueil thématique des bonnes pratiques en matière d'EDD pour contribuer au cycle 2010-2011 du programme pluriannuel de travail de la Commission du développement durable des Nations Unies. Ainsi, les modules thématiques du prochain cycle incluent les modes de consommation et de production viables ainsi que les systèmes durables de transport, deux enjeux auxquels les bonnes pratiques pourraient s'attaquer par le biais de l'EDD. Ce recueil pourrait être élaboré à temps pour la quatrième réunion régionale de la CEE sur l'application des objectifs du développement durable, qui devrait avoir lieu en novembre 2009⁸ et pourrait servir de document de référence pour faciliter les discussions. Un autre recueil thématique pourrait être envisagé pour 2010, celui-là portant sur les façons dont l'EDD pourrait agir notamment sur les changements climatiques, sur l'utilisation des connaissances des populations autochtones et du savoir traditionnel ainsi que sur l'urbanisation durable.

13. Le Comité directeur sera invité à examiner la possibilité d'entreprendre ce type de recueil thématique.

⁷ Titre provisoire, en attendant la décision du Bureau.

⁸ Sous réserve de l'approbation de la CEE à sa soixante-troisième session (Genève, 30 mars-1^{er} avril 2009). Le recueil des bonnes pratiques devra être élaboré d'ici à la fin août 2009. Les pays devront soumettre leurs bonnes pratiques au secrétariat d'ici au 1^{er} juin 2009.

c) Compétences en matière d'éducation en vue du développement durable

14. Le Comité directeur sera invité à examiner la proposition concernant l'établissement d'un groupe d'experts sur les compétences en matière d'éducation en vue du développement durable (ECE/CEP/AC.13/2009/7).

Point 4: Contribution à la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable
(17 heures-18 heures)

15. La Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable («S'engager dans la seconde moitié de la décennie») est organisée par l'UNESCO et le Ministère fédéral allemand de l'éducation et de la recherche, en collaboration avec la Commission allemande pour l'UNESCO. Cette conférence a essentiellement quatre objectifs: a) faire ressortir l'importance de l'EDD pour l'ensemble du secteur de l'éducation et garantir une éducation de qualité; b) promouvoir un échange international sur l'EDD; c) examiner la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable; et d) convenir d'orientations stratégiques pour les années à venir. La Conférence comportera un débat de haut niveau, des sessions plénières, des ateliers, des manifestations parallèles, des excursions et une démonstration de bonnes pratiques. Une déclaration faisant état des débats et proposant des lignes directrices pour la mise en œuvre de la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies sera adoptée. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse <http://www.esd-world-conference-2009.org/fr/accueil.html>.

16. Le travail accompli au titre de la Stratégie devrait jouer un rôle important lors de la Conférence. La Stratégie de la CEE constitue le pilier régional de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable; les progrès réalisés à cet égard constituent par conséquent un bon exemple de l'application de la Décennie dans la région de la CEE. La mise en œuvre de la Stratégie a été examinée, et un bilan provisoire régional a été fait pour la Conférence ministérielle de Belgrade sur la base de 36 rapports nationaux. La mise en œuvre de l'EDD dans cette région a été jugée satisfaisante, bien qu'il demeure de nombreux défis à relever. La seconde phase d'application de la Stratégie (2008-2010), qui vient de débiter, vise à atteindre les deux priorités déjà identifiées, à savoir: a) le développement des compétences en matière d'EDD et b) l'élaboration de plans d'action nationaux dans ce domaine.

17. Les États membres de la CEE devraient participer activement à la Conférence en échangeant des données d'expériences sur les succès obtenus dans le domaine de l'EDD, en tirant des leçons des expériences des autres régions et en veillant à ce que les activités menées au titre de la Stratégie soient mises en évidence pendant la Conférence. Cette participation peut prendre la forme de déclarations ministérielles lors du débat de haut niveau, de discours et d'interventions durant les sessions plénières et les ateliers, et de références à la Stratégie dans les documents de synthèse comme la Déclaration de la Conférence.

18. La région de la CEE peut aussi contribuer à la Conférence en diffusant des documents d'information, par exemple le recueil des bonnes pratiques en matière d'EDD dans la région de la CEE, la publication prévue sur la mise en œuvre de la Stratégie et une brochure résumant les buts, objectifs, progrès et perspectives de cette stratégie. Un document de deux pages a

également été élaboré sur la base du formulaire fourni par les organisateurs. Révisé à la lumière des observations formulées par le Bureau, ce document (ECE/CEP/AC.13/2009/9) sera présenté au Comité directeur pour être examiné et approuvé. Il sera ensuite soumis au secrétariat de la Conférence en tant que contribution au projet de déclaration.

19. En outre, une manifestation parallèle pourrait être organisée pour donner aux participants la possibilité de partager des expériences novatrices concernant la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable dans la région de la CEE, par exemple les succès, les problèmes et les perspectives de la Stratégie de la CEE pour l'EDD. Un projet d'ordre du jour, établi en collaboration avec le Bureau, sera présenté au Comité directeur à des fins d'examen (document d'information n° 3).

20. Le Comité directeur sera invité à examiner les contributions éventuelles à la Conférence et à se prononcer à leur sujet.

Vendredi 20 février 2009

Point 5: Promotion des modes de consommation et de production durables grâce à l'éducation en vue du développement durable
(10 heures-13 heures)

21. Les habitudes de production et de consommation sont l'un des principaux thèmes du développement durable (CEP/AC.13/2005/3/Rev.1, par. 15): elles sont de plus en plus liées aux objectifs de développement durable et jouent un rôle essentiel dans le processus de Marrakech et dans l'élaboration d'un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables. Ces habitudes seront aussi l'un des thèmes principaux des dix-huitième et dix-neuvième sessions de la Commission du développement durable des Nations Unies en 2010-2011. En tant que question transversale, l'éducation joue un rôle primordial dans la modification des habitudes de production et de consommation. Dans le cadre du processus de Marrakech, une équipe spéciale de l'éducation à des modes de consommation durables a été établie sous la présidence de l'Italie. Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement, cette équipe élabore actuellement un ensemble de recommandations et de lignes directrices pertinentes. Un projet de recommandations et de lignes directrices est déjà disponible et a notamment été examiné lors de la récente Conférence internationale sur l'EDD. Ce document complet pourrait servir de base aux discussions du Comité directeur sur la façon dont l'EDD peut promouvoir des modes de consommation durables dans différents pays.

22. Le Comité directeur sera invité à engager un débat interactif sur les compétences en matière d'EDD qui permettraient de fournir les modes de consommation durables. Il est proposé que le Comité amorce la discussion en présentant le projet de recommandations et de lignes directrices à cet égard. Cette présentation sera suivie d'un débat interactif auquel pourront participer toutes les personnes présentes. Ce débat s'emploiera à répondre à plusieurs questions, par exemple: comment les systèmes d'éducation peuvent-ils favoriser les modes de consommation durables au niveau national (compte tenu des activités actuellement en cours ou prévues dans ce domaine et de différents aspects comme des approches, des méthodes et des contenus généraux)? Cette discussion aura pour but d'identifier les lacunes existantes et d'échanger des données sur les bonnes pratiques adoptées dans la région pour favoriser les modes de consommation et de production durables. Afin de faciliter la discussion, une enquête

sera effectuée à temps pour la réunion, six ou sept questions étant posées sur les modes de consommation durables dans la foulée des objectifs de la Stratégie. Les réponses reçues seront réunies dans un document donnant un aperçu de la situation dans la région.

23. Le Comité directeur sera également invité à utiliser les recommandations et lignes directrices présentées pour aborder cette question au niveau national.

24. Les résultats de cette discussion contribueront utilement à la quatrième réunion régionale de la CEE sur l'application des objectifs du développement durable. Ils pourront également être utilisés dans le cadre de l'atelier sur la promotion des modes de vie durables et des modes de consommation responsables grâce à l'EDD, qui devrait avoir lieu la prochaine Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation pour le développement durable.

Point 6: Interactions entre le processus engagé par la CEE et d'autres processus et activités d'éducation en vue du développement durable et avantages mutuels que l'on pourrait en tirer
(15 heures-16 heures)

25. Les délégations, en particulier les parties prenantes telles que les organisations internationales et les organisations non gouvernementales, les centres régionaux pour l'environnement et les instituts de recherche, souhaiteront peut-être informer le Comité directeur des activités liées à la mise en œuvre de la Stratégie actuellement en cours ou prévues aux niveaux national et international, en vue de promouvoir la coordination et les synergies, notamment avec les mécanismes internationaux pertinents en matière de développement durable.

26. L'EDD revêt une plus grande importance depuis quelques années, et de nombreuses organisations et institutions mènent des activités dans ce domaine. Depuis la réunion précédente du Comité directeur, un certain nombre d'événements internationaux ont ainsi été organisés sur l'EDD dans la région de la CEE, les principaux étant: le Séminaire de l'OCDE⁹ sur l'éducation au développement durable (Paris, 11-12 septembre 2008), la Conférence internationale sur l'éducation pour un développement durable (Bordeaux (France), 27-29 octobre 2008), l'atelier «Visions et préparations pour un modèle commun d'éducation au développement durable» (Göteborg (Suède), 10-12 novembre 2008), la septième Conférence internationale de l'Asie centrale sur l'EDD (Almaty (Kazakhstan), 20-22 novembre 2008) et la Conférence sur l'éducation en vue du développement durable «Choose the future» (Winnipeg, Manitoba (Canada), 26-28 novembre 2008). Il est essentiel d'accroître la coopération et la coordination entre toutes les parties concernées par l'EDD pour en tirer des avantages mutuels, promouvoir des synergies et faire progresser conjointement la mise en œuvre de l'EDD.

27. Le Comité directeur sera invité à examiner les mécanismes visant à accroître la coopération entre les parties prenantes dans la région de la CEE. Il est proposé d'organiser une réunion de coordination à l'intention des parties concernées par l'EDD peu après la Conférence de l'UNESCO, pour dresser le bilan des différentes activités actuellement en cours ou prévues et pour identifier les possibilités de conjuguer leurs efforts (ECE/CEP/AC.13/2009/8).

⁹ Organisation de coopération et de développement économiques.

Point 7: Situation du Fonds d'affectation spéciale et prévisions de dépenses pour la période 2009-2010

(16 heures-16 h 30)

28. Le secrétariat informera le Comité directeur des contributions reçues depuis sa réunion précédente ainsi que de la situation du Fonds d'affectation spéciale pour l'EDD et des prévisions de dépenses pour la période 2009-2010.

29. Dans leur déclaration commune concernant l'éducation en vue du développement durable, les Ministres de l'éducation et de l'environnement ont invité les parties prenantes ainsi que les donateurs bilatéraux et multilatéraux à appuyer et à alimenter le processus de mise en œuvre. La Réunion de haut niveau de Vilnius avait considéré qu'une base financière solide serait indispensable aux fins d'une application effective de la Stratégie et qu'elle devrait principalement être constituée par des contributions volontaires des États membres de la CEE, des organisations internationales, du secteur privé et des institutions financières internationales. Les délégations qui souhaitent apporter des contributions (financières et en nature) à la mise en œuvre de la Stratégie seront invitées à informer le Comité directeur de leurs projets respectifs.

Point 8: Calendrier des réunions

(16 h 30-16 h 40)

30. Le Comité directeur sera invité à examiner le calendrier de sa réunion suivante et des réunions de son bureau. Il est proposé que le Comité tienne sa cinquième réunion sur deux jours à la fin du mois de février 2010.

Point 9: Questions diverses

(16 h 40-16 h 50)

31. Le Comité directeur sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être portée à son attention. Les délégations qui souhaitent proposer des points à inscrire à l'ordre du jour sont invitées à en informer le secrétariat dès que possible.

Point 10: Clôture de la réunion

(16 h 50-17 heures)

32. Avant de clore la réunion, le Président fera des observations finales.
